

Association syndicale des marais de Brouage-Marennes  
Association syndicale des marais de Saint-Agnant/Saint-Jean-d'Angle

## Inauguration officielle de la réhabilitation du Canal de Broue

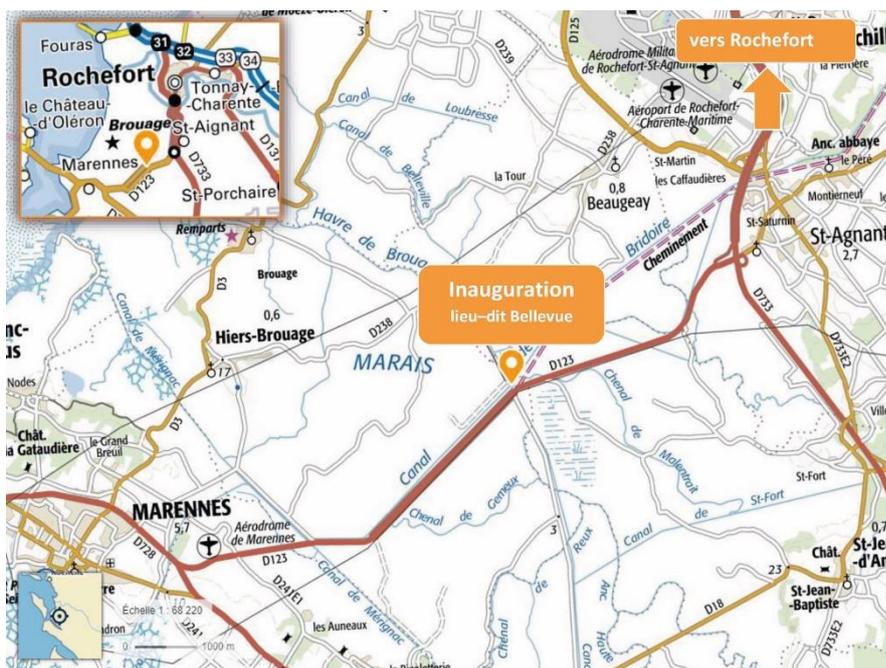
Mardi 11 septembre 2018 de 15h à 17h30  
Écluses de Bellevue - Hiers-Brouage

### Dossier de presse

Sommaire :

- Carte du réseau hydraulique du marais de Brouage
- Une réhabilitation vitale pour l'avenir du marais de Brouage
- Les acteurs d'un projet reconnu par l'État
- Quatre années de travaux
- Et maintenant ?
  - Le Grand projet du marais de Brouage
  - La signature d'un Contrat Territorial Zones Humides avec l'Agence de l'eau

*Le Canal de Broue : artère principale du système hydraulique du marais de Brouage.*



*Localisation du site de l'inauguration :*

*Lieu dit « Bellevue »  
17320 Hiers-Brouage*

*Coordonnées géographiques :  
Latitude : 45.845861°  
Longitude : -1.015458°*

# Une réhabilitation vitale pour l'avenir du marais de Brouage

Le **canal de Broue, long de 12 km**, est une artère essentielle au bon fonctionnement du réseau hydraulique du marais de Brouage (**1 600 km de fossés et canaux**).

Il alimente en eau près des deux tiers du marais, lui permettant de conserver son caractère humide et la spécificité de ses paysages.

De la bonne circulation de l'eau (alimentation du marais en été, évacuation de l'eau en hiver) et de la qualité de celle-ci, dépend aussi le **maintien de nombreuses activités** (élevage, ostréiculture, chasse, pêche, découverte...) et d'une **riche biodiversité**, qui font du marais de Brouage un espace remarquable, ouvert et vivant.

Ce réseau hydraulique, façonné par l'Homme au fil des siècles suite au comblement progressif de l'ancien Golfe de Saintonge, nécessite toutefois **un entretien permanent**, difficile à assumer par les seuls propriétaires.

Ainsi, le canal de Broue n'avait pas été entretenu depuis plus de trente 30 ans. Ses berges étaient dégradées sous l'effet cumulé des ragondins (creusement de terriers), de l'érosion mécanique (marnage, batillage) et de la circulation des engins agricoles ; la jussie (plante exotique invasive) s'y était développée ; certains ouvrages (écluses, vannes...) ne fonctionnaient plus, **condamnant le marais au comblement**, et les activités à disparaître tout comme sa riche biodiversité.

Pour ne pas laisser le marais à l'abandon, il était donc urgent d'agir.



## Le marais de Brouage

- Ancien Golfe de Saintonge, site classé en 2011 par l'État au titre de ses qualités historiques et paysagères.
- Une des plus grandes zones humides rétro-littorales de la façade atlantique française
- Site Natura 2000 depuis 2010 pour sa riche biodiversité
- 11 000 ha dont 8 000 ha de prairies
- De nombreuses activités : élevage, ostréiculture, pêche, chasse, tourisme...
- 14 Communes
- 2 EPCI :
  - CdA Rochefort Océan
  - CdC du Bassin de Marennes

# Un projet reconnu par l'État

Le marais de Brouage est en grande partie propriété de particuliers. Ces propriétaires sont réunis au sein d'[Associations Syndicales Constituées d'Offices \(ASCO\)](#) créées au 19<sup>ème</sup> siècle sous l'égide du Sous-Préfet Le Terme, qui depuis font peser sur eux une obligation légale d'entretien du marais.

Pour autant ces associations syndicales n'avaient pas les moyens financiers ni techniques pour porter à elles seules un programme aussi vaste que celui de la réhabilitation du canal de Broue.

En 2011, avec l'appui de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (au titre de sa compétence en matière de valorisation des marais et dans le cadre de son programme de [Gestion Intégrée des Zones Humides](#)), les associations syndicales et les élus du marais de Brouage décidèrent de soumettre le projet de réhabilitation du canal de Broue à un [appel à projet du ministère de l'Écologie](#), du Développement durable, des Transports et du Logement dans le cadre de sa stratégie nationale pour la biodiversité.

Lauréate de cet appel à projet, la réhabilitation du canal de Broue a pu bénéficier d'une aide de 500 000 € de l'État via l'Agence de l'eau Adour-Garonne, somme à laquelle se sont ajoutées les aides financières complémentaires de l'Agence de l'Eau, de la Région Poitou-Charentes puis Nouvelle-Aquitaine, et du Département de la Charente-Maritime.

La [Communauté de Communes du Bassin de Marennes](#) est intervenue dans ce projet en qualité d'[assistant à maîtrise d'ouvrage](#) afin d'apporter un appui technique et administratif aux syndicats de marais : recherche des financements, rédaction des cahiers des charges et suivi des marchés publics, élaboration et animation du programme de travaux.

## Les acteurs

- Maîtres d'ouvrage

- Association syndicale des marais de Brouage-Marennes
- Association syndicale des marais de Saint-Agnant/Saint-Jean-d'Angle

- Assistant à maîtrise d'ouvrage

- Communauté de Communes du Bassin de Marennes

- Maîtres d'œuvre

- Bureaux d'Ingénierie Écologique et Fluviale (BIEF)
- Union des marais de la Charente-Maritime (UNIMA)

- Entreprise en charge des travaux

- Trezence TP

- Financeurs

- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Région Poitou-Charentes puis Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Charente-Maritime
- Associations syndicales de marais



## Quatre années de travaux

Les travaux de réhabilitation du canal de Broue et de ses canaux de ceinture ont fait l'objet d'une [autorisation ministérielle délivrée le 13 mars 2014](#), au titre du site de l'Ancien Golfe de Saintonge classé par décret du 13 septembre 2011.

Ils ont été réalisés en plusieurs phases par l'entreprise Trezence TP sur un [linéaire total de 12 km](#), traversant 5 Communes : Beaugeay, Hiers-Brouage, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Just-Luzac et Saint-Sornin, depuis l'ouvrage à la mer au lieu-dit « écluses de Beaugeay » jusqu'au pont des Brandes :

- ⇒ [Arrachage de la jussie](#), espèce exotique invasive,
- ⇒ [Curage](#) du canal et de ses deux canaux de ceinture,
- ⇒ Renforcement des berges par l'implantation de [30 000 pieux](#) en bois de châtaignier d'une longueur minimum de 4 m,
- ⇒ Installation d'une géogrille en soutènement des berges,
- ⇒ Restauration de certains ouvrages hydrauliques,
- ⇒ Enfouissement d'une ligne basse tension par ERDF.



### **Le financement des travaux (TTC)**

Agence de l'eau Adour-Garonne (dont 500 000 € liés à l'appel à projet)	2 757 540 €
Département de la Charente-Maritime	642 766 €
Région Poitou-Charentes puis Nouvelle-Aquitaine	475 705 €
ASCO des marais de Brouage-Marennes	81 364 €
ASCO des marais de Saint-Agnant/Saint-Jean-d'Angle	81 364 €
<b>Coût total des travaux</b>	<b>4 038 739 €</b>

#### **• Un programme de réhabilitation des ouvrages qui reste à mettre en place**

Pour des questions financières, la réhabilitation complète de l'ensemble des vannes de liaison n'a pu être réalisée. Un désencombrement des ouvertures d'ouvrage a toutefois été opéré, afin de faciliter l'écoulement hydraulique.

[Un nouveau programme de travaux sur les ouvrages hydrauliques du canal de Broue et plus largement du marais de Brouage devra donc être mis en place.](#)

Il devrait l'être dans le cadre d'un futur Contrat Territorial Zones Humides à signer avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne.



*Renforcement des berges et pré-positionnement tous les 80 cm des pieux en châtaignier.*



*Canal de Broue avant et après les travaux.*



*Fossé de ceinture obstrué par la jussie, avant été après les travaux.*



*Écluse de Bellevue avant et après les travaux.*

## Et maintenant ?

Le marais de Brouage est sous la compétence territoriale de deux intercommunalités : la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

C'est pourquoi les deux EPCI ont décidé de s'associer pour mettre en place **un projet ambitieux de préservation et de valorisation écologique, économique et touristique du marais de Brouage.**

### Le « Grand projet du marais de Brouage »

En janvier 2016, la CdA Rochefort Océan et la CdC du Bassin de Marennes ont constitué une **Entente intercommunautaire** installant les outils de gouvernance et d'animation du « Grand projet du marais de Brouage ».



La feuille de route de ce projet s'articule autour de trois axes d'actions prioritaires :

- **la gestion de la ressource en eau** : avec la signature d'un Contrat Territorial Zones Humides avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- **le soutien aux activités primaires** : avec notamment le soutien à l'élevage extensif, au travers d'une expérimentation menée avec les ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, et de la Transition Écologique et Solidaire ;
- **la valorisation du patrimoine**, au moyen du développement d'un tourisme durable, s'appuyant sur la riche biodiversité du marais et son patrimoine bâti.

### Le Parlement du marais : outil de concertation

Soucieuses d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire dans ce projet, les deux intercommunalités se sont engagées dans **une démarche collective**, associant élus locaux, acteurs socio-économiques (agriculteurs, ostréiculteurs, professionnels du tourisme...), associations environnementales, usagers de loisirs (chasse, pêche, balade...), à la **formulation des enjeux et des grandes orientations du projet**, qui débouchera sur un plan d'action pluriannuel pour une gestion durable et concertée du marais de Brouage.

Ces acteurs se sont réunis le 29 juin 2018 pour constituer le **1<sup>er</sup> Parlement du marais de Brouage**.



*Signature de la convention portant création de l'Entente intercommunautaire du marais de Brouage par Hervé Blanché, président de la CdA Rochefort Océan et Mickaël Vallet, président de la CdC du Bassin de Marennes.*



*1<sup>er</sup> Parlement du marais du marais de Brouage, le 29 juin 2018 à Saint-Agnant-les-Marais.*

## Vers un Contrat Territorial Zones Humides

Un Contrat Territorial Zones Humides (CTZH) est un outil contractuel proposé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.



Il est conclu pour une durée de 5 ans entre l'Agence de l'eau, le maître d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers dont la Région et le Département.

Il se déroule en plusieurs phases :

- la phase d'élaboration, avec une étude préalable permettant l'approche globale et cohérente des causes de dégradation du milieu concerné et définissant le programme d'actions du contrat,
- la phase de mise en œuvre, avec la réalisation du **programme d'actions** qui s'accompagne d'un suivi puis d'une évaluation durant la dernière année du contrat.

### Étude préalable en cours

En 2017, l'Entente intercommunautaire du marais de Brouage a lancé l'étude préalable à la signature d'un tel contrat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Réalisée par le Bureau d'études Eaucéa, cette étude de 2 ans proposera un protocole de gestion concertée des niveaux d'eau dans le marais et un programme d'actions quinquennal à même de répondre aux enjeux de préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau et de préservation du caractère humide du marais.

### Un programme d'actions 2019-2024

Le Contrat Territorial Zones Humides devrait être signé en 2019 avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente-Maritime.



*Le réseau hydraulique du marais assure la clôture du bétail, son abreuvement, et l'exceptionnelle qualité fourragère des prés.*